



# Loi fédérale interdisant les groupes «Al-Qaïda» et «État islamique» et les organisations apparentées

*Projet*

## Prorogation du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 22 novembre 2017<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

La loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes «Al-Qaïda» et «Etat islamique» et les organisations apparentées<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 4, al. 3*

<sup>3</sup> La durée de validité de la présente loi est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

II

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>1</sup> FF 2018 87

<sup>2</sup> RS 122

